

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **PHYTOSARCAN**

de la société EXCLUSIVAS SARABIA SA

enregistrée sous le n°2020-1721

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom KERALA.

Pour la classification dans la base de données
des substances et préparations
qui sont sur le marché

Mme-Capitaine de QUENIN

Informations générales sur le produit

Noms du produit	PHYTOSARCAN KERALA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	EXCLUSIVAS SARABIA SA Pol. Ind. Fondo de Litera 22520 FRAGA (HUESCA) Espagne
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	510 g/L - acide phosphoreux
Numéro d'intrant	907-2015.01
Numéro d'AMM	2190160
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

05 JUIN 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN